

Transfert de parts

Un membre peut vouloir transférer ses parts à une autre personne. Il s'agit d'un transfert de parts.

Le système réattribuera les parts transférées à la nouvelle personne et il n'y aura pas de transactions financières entre la coopérative et les personnes impliquées dans le transfert. Que les parts soient cédées, héritées, vendues... n'entre pas en considération dans cette manipulation.

Pour cela :

- Allez dans **Coopérateurs** < *Gestion des parts* < “Demande de transaction”.
- Créez une nouvelle opération.

Date de la demande	Date effective	Coopérateur	Type de transaction	Nombre de parts	Responsable	État	
<input type="checkbox"/>	16/11/2023	16/11/2023	Lucas Coopiteasy	Conversion	1	Administrator	Fait
<input type="checkbox"/>	16/11/2023	16/11/2023	Lucas Coopiteasy	Transfert	10	Administrator	Fait
<input type="checkbox"/>	16/11/2023	16/11/2023	Lucas Coopiteasy	Transfert	10	Administrator	Fait
<input type="checkbox"/>	16/11/2023	16/11/2023	Lucas Coopiteasy	Revente	20	Administrator	Fait

- Choisissez le type d'opération “Transfert”.
- Choisissez la personne qui transfère ses parts et la personne qui reçoit les parts (dans le champs “Transféré à”).

Demander de transaction / Nouveau

SOUMETTRE ANNULER

BROUILLON FAIT ANNULÉ REFUSÉ

Date de la demande	05/09/2024	Responsable	Administrator
Date effective		Type de part	
Type de transaction	Transfert	Nom du type de part	
Le receveur n'est pas un membre	<input type="checkbox"/>	Nom du type de part après conversion	
Coopérateur		Nombre de parts	0
Transféré à		Prix de la part ?	0,00
		Montant de la transaction	0,00

La personne qui reçoit les parts n'est pas encore coopératrice

Si la personne qui reçoit les parts n'est pas encore coopératrice, il faut cocher la case "Le receveur n'est pas un membre". Des champs supplémentaires s'affichent pour encoder le nouveau membre.

The screenshot shows a web application interface for "Demande de transaction / Nouveau". The top navigation bar includes "Coopérateurs", "Gestion des parts", "Déclaration", "Registres", "Contacts", and "Configuration". The user is logged in as "Administrator". The interface has a "SOUMETTRE" button and an "ANNULER" button. The main form is divided into two columns. The left column contains fields for "Date de la demande" (05/09/2024), "Date effective", "Type de transaction" (Transfert), "Le receveur n'est pas un membre" (checkbox checked), and "Coopérateur". The right column contains fields for "Responsable" (Administrator), "Type de part", "Nom du type de part", "Nom du type de part après conversion", "Nombre de parts" (0), "Prix de la part ?" (0,00), and "Montant de la transaction" (0,00). Below these fields is a table with the header "Info du receveur des parts" and columns for "Prénom", "Nom", "Date de...", "Téléphone", "Courriel", and "Numéro de compte". The table has a "Ajouter une ligne" button and several empty rows. A red circle with the number "1" points to the checkbox "Le receveur n'est pas un membre", and a red circle with the number "2" points to the table header.

Si la personne existe déjà dans la base de données (fiche contact) sans pour autant être coopératrice, il faut quand même cocher la case "Receiver is not a member" et encoder les infos comme s'il s'agissait d'une nouvelle personne dans la base de données. A la fin de la procédure, il faudra fusionner la nouvelle fiche de contact et celle qui existait au préalable.

- Sauvegardez et "Soumettre" la demande d'opération.

Elle doit ensuite être Approuvée puis Exécutée. Il est possible de mettre un processus en place où des personnes ont des droits différents pour Approuver puis pour Exécuter. Par exemple, un·e employé·e approuve la demande et une personne membre du Conseil d'Administration peut exécuter la demande.

- Quand la demande est exécutée, différentes opérations sont réalisées par le système.

Les parts sont retirées au membre "donneur". Si le membre n'a plus de part, ce dernier ne sera plus coopérateur effectif et les parts sont ajoutées à la personne recevant le transfert.

Une entrée dans le registre des parts est enregistrée au nom du membre donneur avec le type "Transfert".

Il n'y a pas de demande de libération de capital, car un transfert entre coopérateurs ne donne pas lieu à des opérations comptables pour la coopérative.

Un email est envoyé au coopérateur donneur avec son certificat de coopérateur indiquant le nombre de parts réel qu'il lui reste et un email est envoyé au coopérateur receveur avec son certificat de coopérateur indiquant le nombre de parts réel qu'il a au total.

Donner accès au portail à la personne à qui les parts ont été transférées si elle n'est pas coopératrice

Lors du transfert des parts à un tiers (que ce soit le représentant ou une autre personne), il faut donner accès manuellement à cette personne depuis Odoo.

Pour ce faire, voir la partie [créer un utilisateur](#).

Revision #4

Created 14 March 2024 08:45:24 by Victor

Updated 25 September 2024 08:35:14 by Harry (Coop IT Easy)